



Arrêté ministériel du 15 juin 2022 instituant un jury d'examen dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Chimie analytique », offert au Lycée Technique du Centre (LTC), pour l'année d'études 2022-2023.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Chimie analytique », offert au Lycée Technique du Centre (LTC), est institué un jury d'examen pour l'année d'études 2022-2023.

Art. 2.

Le jury d'examen visé à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Présidente :

Madame Christiane HUBERTY, Conseiller de Gouvernement première classe au MESR ;

Membres :

Monsieur Serge WINANDY, Directeur adjoint du LTC ;
Monsieur Marco FREYMANN, Professeur, coordinateur ;
Monsieur Michel MORCHÉ, Professeur, coordinateur ;
Monsieur Paul ASSEL, Professeur ;
Monsieur Christian NAPOLI, Professeur ;
Monsieur Mike ANEN, Professeur.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 15 juin 2022.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

